



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 mai 2008  
Français  
Original : espagnol

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

#### **Note verbale datée du 15 mai 2008, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint les renseignements transmis par le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba sur les mesures adoptées par le Gouvernement cubain pour donner effet aux dispositions de la résolution 1803 (2008) (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 15 mai 2008 adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente de Cuba  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Ministère des relations extérieures de la République de Cuba présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité de l'ONU et a l'honneur de l'informer que dans ses relations avec la République islamique d'Iran, Cuba se conforme aux dispositions de la résolution 1803 (2008) que le Conseil a adoptée le 3 mars 2008.

En vertu de l'article 98 de la Constitution de la République de Cuba, le Gouvernement de la République de Cuba a adressé à toutes les institutions centrales de l'État une directive les informant de l'adoption de la résolution 1803 (2008) du Conseil de sécurité et leur enjoignant de veiller à ce que ses dispositions soient strictement appliquées.

En outre, le Gouvernement de la République de Cuba a mis en place un dispositif de coordination national auquel participent toutes les institutions du pays concernées. Il est placé sous l'égide du Ministère des relations extérieures, lui-même chargé de veiller à l'application des dispositions des résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) du Conseil de sécurité, et continuera d'opérer tant que ces résolutions resteront en vigueur.

La Havane, le 7 mai 2008

---